

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-20

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	1 192 119	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	1 192 119	0
SOLDE	1 192 119	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tire les conséquences, sur la mission « Défense », des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial 2019 concernant la revalorisation du barème de remboursement des frais de

repas pour les agents publics en formation ou en mission, avec un rehaussement de la prise en charge de 15,25 € par repas à 17,5 €. À cette fin, il convient de majorer de 1 192 119 € les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du programme « Soutien de la politique de la défense ».